## Alliance Nationale

Vincit Concordia Fratrum

Vol. XV, No. V

Montréal, Mai 1909

50 cts par an

## M. L. O. D'AURAY Membre du Bureau Exécutif

quit, en 1863, notre directeur, Monsieur le taire Louis Omer D'Auray.

Après de solides études au séminaire de arieville, M. D'Auray décida d'embrasser la ofession de notaire et, en 1886, il voyait comer ses voeux; le notariat comptait un digne embre de plus.

Tout d'abord, M. D'Auray exerça sa pro-



M. L O. D'AURAY

est là, qu'il demeure encore actuellement 'il jouit de la confiance populaire.

confié successivement ou cumulativement vous avez payé que la mutualité retourne. les charges paroissiales importantes. ès épris de mutualité et surtout de notre iation, celle-ci, par la voix de ses déléen convention à Sherbrooke, l'année derne pouvait mieux lui en témoigner sa naissance, qu'en l'élisant au poste de dir de notre association.

tte élection procure de plus, à notre ason, l'avantage de bénéficier des connaislégales d'un vieux praticien et de l'ine considérable qu'il s'est acquise dans la de la province qu'il habite.

'Auray fera honorable figure parmi ceux xécutif et qui ont le devoir de nous guiers le succès et la prospérité.

## DEUX FORMES D'EPARGNE

Supposons que vous n'ayez, pour subsister que C'est à Marieville, comté de Rotville, que votre salaire hebdomadaire, bi-mensuel ou mensuel et que vous désiriez, cependant, économiser quelque chose pour votre famille, afin de ne pas la laisser dans la misère si vous prédécédez. Comment vous y prendrez-vous?

Examinons les deux seuls moyens qui sont à votre portée.

Vous avez, disons \$5, pour commencer. Si ous les placez à la banque, ils rapporteront 3% sion à Upton, comté de Bagot, mais après par année, et comme vous avez l'intention de faire ux ans de séjour à cet endroit, c'est-à-dire une épargne régulière, vous ajouterez probablement à votre compte, environ \$2.50 par mois. A la fin de l'année vous aurez environ \$33, intérêt

> Če n'est déjà pas mal, mais y a-t-il possibilité de faire mieux?

Nous le croyons.

Si au lieu, par exemple de déposer vos \$5 à la banque vous vous en serviez pour obtenir un certificat d'assurance de \$2,000, étant donné que vous êtes jeune et que cela ne vous coûterait pas beaucoup plus que \$2.50 par mois, qu'arriverait-il?

Quel serait le meilleur placement des deux pour votre famille au cas où la mort vous frapperait durant ou à la fin de l'année?

Si vous vivez toute l'année et que vous mourriez ensuite, votre famille dans le premier cas, héritera de \$33, pour se nourrir, payer vos funérailles, vos frais de maladies, etc. Pensez-vous que cela sera suffisant?

Si au contraire la mort vous enlève alors que vous aurez confié votre argent à une société de secours mutuels, celle-ci, pour les quelques dollars que vous lui aurez remis sera obligé de verser \$2,000 à votre famille.

Croyez-vous que les vôtres ne seront pas en 888, il allait se fixer au village historique meilleur état de se tirer d'affaires et d'envisager aint-Denis, dans le comté de Saint-Hyacin- l'avenir après la perte cruelle qu'ils auront éprouvé par votre départ pour un autre monde?

Vous le voyez, il n'y a pas de comparaison. âce à ses talents et à sa probité il s'y est reçu plus un intérêt modique, dans l'autre c'est Dans un cas, la banque ne rend que ce qu'elle a une jolie clientèle et la faveur du public cent, deux cent et trois cents fois le montant que

Cela doit vous faire saisir l'importance considérable qu'il y a à appartenir à une société de secours mutuels, lorsqu'on en a vu de protéger soit des vieux parents, soit des jeunes frères ou soeurs, soit sa femme ou ses enfants.

Il ne faudrait cependant pas déduire de cet exemple irréfutable, que l'épargne dans les banque ne doit pas être pratiquée ni encouragée. Loin de là.

L'assurance sur la vie est une forme de l'épargne, c'est même la plus profitable, en maintes circonstances, mais elle ne dispense pas de l'autre,, s confrères à qui nous confions le pou- qui peut même à un moment donné vous aider à acquitter vos contributions ou vous permettre de vous établir un jour.

Si vous le pouvez, pratiquez donc les deux grandes formes de l'épargne; l'assurance mutuelle et la banque; mais si vous ne pouvez vous adonner qu'à une des deux formes choisissez résolument celle de l'assurance dans une bonne société, parce qu'elle seule, quoiqu'il arrive, pourra transmettre à vos héritiers, le montant intégral que vous vous proposiez de leur laisser.

## INCIDENT DE CONCOURS

Au milieu du mois dernier, en plein concours, un membre de mon cercle vint me voir, avec un candidat: "Je vous amène, dit-il un nouveau sociétaire et je voudrais qu'il eût de vous les renseignements nécessaires avant d'entrer dans l'Alliance Nationale; quant à moi si j'aime bien votre société, je la connais très peu, ou pour mieux dire j'en connais tout juste le secrétaire à qui je verse mes contributions."

Cet aveu d'ignorance que j'ai entendu trop souvent dans la bouche de mes confrères m'humiliait bien un peu, mais je n'en laissai rien paraître. Tout en cherchant ma liste des taux, statuts, cartes de présentation j'examinai à la dérobée le nouveau venu.

C'était un homme d'une trentaine d'années, cheveux en broussailles, regard effronté et fureteur, machoire longue et mince, et pour compléter cette physionomie de renard l'air fin mais d'une finesse voisine du truc.

Je posai alors distraitement, tout en faisant cet examen, quelques questions banaces, sur l'âge, sur la situation, sur l'état de santé du candidat, ainsi que sur les sociétés auquelles il appartenait, etc...

Lui, me répondit rapidement et avec une satisfaction non dissimulée: "Oui, je voulais joindre une autre société, mais c'est surtout pour l'assurance et les bénéfices en maladie, car j'appartiens déjà aux sociétés des Cx, des Oxx, qui sont surtout bonnes pour la protection qu'elles accordent à leurs membres!"

"Pardon, dis-je surpris, mais la première condition essentielle pour être admis dans l'Alliance Nationale c'est d'être catholique!"

-"Je le suis autant que vous, répliqua-t-il, j'ai même un de mes parents qui est prêtre!...

-"Votre cousin n'est pas candidat que je sache, nous n'avons pas à nous occuper de son cas, fis-je un peu interloqué. Quant au vôtre, il est tout réglé d'après les avis de notre archevêque et les encycliques de Léon XIII. Certes, vous êtes libre d'appartenir aux sociétés que vous voudrez, mais vous ne pouvez en même temps vous réclamer de la sainte Eglise qu'elles combattent, vous ne pouvez en même temps servir deux maîtres!"

J'attendais une réponse génée ou timide, au lieu de cela, tout ce qu'il y avait d'erreur dans cette pauvre tête égarée éclata, mais sur un ton de leçon bien apprise:

"Je le savais, vous condamnez les Cx. les Oxx, parce que ces sociétés sont secrètes, l'Eglise elle-